

COMMUNE DE
MEILHAN-SUR-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Tarifs du Colombarium et du
Jardin du Souvenir

Nombre de conseillers:En exercice: **15**Présents: **07**Votants: **13**Pour : **13**Contre: **00**

Acte publié en mairie
le 13 mars 2012

L'an deux mille douze,
Le samedi 25 février à 08h30,
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2012

PRESENTS : Mme Régine POVEDA - M. Thierry MARCHAND - M. Thierry
CARRETEY - Mme Anne-Marie GAUDERIE - M. Christian MARASCALCHI -
Mme Sandie SMITH - M. Roger VIGNEAU

ABSENTS OU EXCUSES : M. Serge CAZE (pouvoir donné à M. CARRETEY) -
M. Philippe PASQUET (pouvoir donné à Mme GAUDERIE) - M. Christophe
COUEILS (pouvoir donné à Mme SMITH - M. Cédric DA ROS - Mme Pierrette
DULAC (pouvoir donné à Mme POVEDA) - M. Dominique OLIVIER - Mme
Yolande VANHOVE (pouvoir donné à M. VIGNEAU) - Mme Christiane
VIDEAU (pouvoir donné à M. MARASCALCHI)

Le règlement du Colombarium et du Jardin du Souvenir ayant été adopté par
délibération n°2012-02-01 en date du 25 février 2012, Madame la Maire propose
aux membres du Conseil Municipal d'en fixer désormais les tarifs.

Vu les articles L.2223-13 et suite du CGCT relatifs aux concessions funéraires ;
Vu l'article R.2223-9 du CGCT portant sur la possibilité pour le conseil municipal
d'affecter tout ou partie du cimetière au dépôt des urnes et à la dispersion des
cendres des corps suite à crémation ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2012 portant
règlement du Colombarium et du Jardin du Souvenir ;

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré,*

-DECIDE à compter du 25 février 2012 d'appliquer les tarifs suivants pour une case
au Colombarium

- 300 EUROS la concession pour 15 ans

- 600 EUROS la concession pour 30 ans

-DECIDE de fixer la taxe de dispersion des cendres à 50 EUROS

-INSCRIT la recette au budget 2012

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Meilhan-sur-Garonne le 13 mars 2012

La Maire,
Régine POVEDA

